
De: PIERRE MORAND <pmorand@st-cypriendenapierville.ca>
Envoyé: 23 juin 2015 11:20
À: Begue, Virginie (BAPE); Leblanc, Rita (BAPE)
Objet: RE: Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville - À l'attention de M. Pierre Morand

Voici les réponses à vos questions :

Question 1 :

Dans le cas de réglementation, nous ne délivrons pas de permis d'occupation dans notre municipalité. Cependant, ce bâtiment (carte 3, annexe A, volume 4) doit être conforme à l'usage prévu par la CPTAQ.

Il est important de noter que **ce bâtiment n'est nullement raccordé au réseau municipal** tel que décrit par le promoteur(ni pour l'eau et ni pour les égouts). Si l'alimentation en eau potable est demandée et que le nombre de personnes consommant l'eau dépasse 20 personnes, une autorisation du ministère devra être nécessaire. Une réflexion sur le mode d'évacuation des eaux usées devra être faite également.

Question 2 : Pour ce qui est de la lettre demandée, cette lettre n'est pas dans nos dossiers. Peut-il être possible de vérifier de quelle lettre KSE fait mention?

J'ai cependant trouvé une lettre envoyée à Monsieur Poirier, le 12 juin 2009 qui exprime la position non favorable de la municipalité quant au projet éolien.

Question 3 :

Aucune réglementation supplémentaire n'a été utilisée pour restreindre l'affichage.

Pierre Morand

Directeur général par intérim

Inspecteur municipal

Responsable des services techniques

Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

450.245.3658 (bureau) pmorand@st-cypriendenapierville.ca